

**Comité syndical du 24 mars 2016**

**DELIBERATION N° 16-002**

**Objet :** Retraits de la CA Roissy Porte de France, CA Le Parisis, CC Ouest de la Plaine de France, CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes

Le vingt-quatre mars deux mille seize à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

**Sont présents :**

Date de convocation :

**15 FEV. 2016**

Date d'affichage :

**01 AVR. 2016**

Acte rendu exécutoire :

**01 AVR. 2016**

Publication ou notification :

M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Pays de France
M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

**Sont excusés :**

Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise
M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA ValParisis

Représentant 97 voix sur un total de 120

Secrétaire de séance :

M. Pierre-Edouard EON

**Le Comité syndical,**

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 1-04 du Conseil départemental du 22 juin 2012 relative à l'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise (SDAN VO),

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Ile-de-France n°2015063-0002 du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral A15-592-SRCT du 25/11/2015 portant fusion de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency et de la Communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France au 01/01/2016,

Vu l'arrêté préfectoral A15-607-SRCT du 15/12/2015 portant fusion des Communautés d'agglomération "Le Parisis" et "Val et Forêt", et extension de périmètre à la commune de Frépillon au 01/01/2016,

Vu l'arrêté préfectoral A15-609-SRCT du 15/12/2015 portant extension de périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron aux communes d'Auvers sur Oise, Butry sur Oise et Valmondois au 01/01/2016,

Vu l'arrêté préfectoral A15-588-SRCT du 17/11/2015 portant extension de périmètre de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts aux communes de Mériel et Méry sur Oise au 01/01/2016,

Vu le rapport n°16-002,

**Après en avoir délibéré : (97 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSENTION)**

**PREND ACTE** du nouveau schéma régional de coopération intercommunale ;

**PREND ACTE** des retraits du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique de :

- la Communauté d'agglomération Roissy Porte de France (CARPF),
- la Communauté d'agglomération Le Parisis (CALP),
- la Communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France (CCOPF),
- la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI) ;

**PREND ACTE**

- de la substitution au sein du syndicat de la commune de Frépillon (ex CCVOI) par la Communauté d'agglomération ValParisis sous la condition de son adhésion au syndicat,
- de la substitution au sein du syndicat des communes de l'ancien périmètre de la Communauté de communes Ouest de la Plaine de France par la Communauté d'agglomération Plaine Vallée sous la condition de son adhésion au syndicat,
- de la substitution au sein du syndicat des communes d'Auvers sur Oise, de Butry sur Oise et de Valmondois (ex CCVOI) par la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron,
- de la substitution au sein du syndicat des communes de Méry sur Oise et de Mériel (ex CCVOI) par la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

**Le Président**

**Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique**

**Monsieur Pierre-Edouard EON**

